

Sulayman Al-Gazzi, évêque melchite de Gaza XIe siècle, sur les maronites / Harald Suermann. — Extrait de : Parole de l'Orient : revue semestrielle des études syriaques et arabes chrétiennes : recherches orientales : revue d'études et de recherches sur les églises de langue syriaque. — vol. 21 (1996), pp. 189-198.

Titre de couverture : Actes du Ium symposium syro-arabicum, Kaslik, septembre 1995, Etudes arabes chrétiennes. part. 1. — Bibliogr.

I. Maronites — Histoire — 11e siècle. II. Sulaiman al-Gazzi, évêque, XIe s..

PER L1183 / FT36800P

SULAYMĀN AL-ĠAZZĪ,  
ÉVÊQUE MELCHITE DE GAZA (XI<sup>e</sup> SIÈCLE):  
SUR LES MARONITES\*

PAR  
Harald SUERMANN

A. SA VIE .....	190
B. SON ŒUVRE .....	191
C. MAROUN .....	191

---

\*) Abréviations propres à cet article:

EDELBY, *Écrits* = Sulāimān al-Ġazzī, *Écrits théologiques en prose* (éd. Néophytos EDELBY), PAC 9 (1986).

EDELBY, *Introduction* = Néophytos EDELBY, *Sulāimān al-Ġazzī (X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) (Introduction)*, PAC 7 (1984).

## A. SA VIE

Nous ne sommes pas très bien informés sur la vie de Sulaymān al-Ġazzī, car «aucune œuvre historique ne donne le moindre renseignement sur cet évêque, poète et théologien»<sup>1</sup>. Il revient au célèbre Patriarche maronite, Estefan Duwayhī (1630-1704) de nous donner les informations les plus anciennes sur notre auteur. Il le mentionne dans son *Histoire de la Nation Maronite*<sup>2</sup> comme partisan de la théorie qui voit dans «Maroun» un hérésiarque. Aux temps modernes, c'est ʿIsā Iskandar al-Maʿlūf, qui fait connaître le *Dīwān* au grand public et Louis Cheikho en donne de larges extraits dans plusieurs de ses ouvrages. En 1966, Élie Khalifé publie une brève note sur l'auteur. En 1978, Joseph Nasrallah présente une première synthèse sur la vie et l'œuvre de Sulaymān<sup>3</sup>.

Inspiré par cet article, Néophytos Edelby édite en deux volumes les œuvres de Sulaymān al-Ġazzī et ajoute un volume d'introduction. Edelby pense que Sulaymān al-Ġazzī était l'évêque de Gaza, comme un colophon du cod. 101 de la Bibliothèque du Saint Sépulcre le dit<sup>4</sup>. À partir des œuvres de Sulaymān, Edelby reconstruit la vie de l'auteur<sup>5</sup>: La *nisbah* al-Ġazzī indique que la famille est originaire de Gaza. Son père s'appelait Ḥasan ou Basilah. Il était de confession melkite. Né au milieu du IX<sup>e</sup> siècle dans un foyer disloqué, car sa mère avait répudié son père. Dans sa jeunesse il se fait moine à Jérusalem. Il n'y reste que peu de temps et quitte la vie monastique, mais sans l'oublier et il la décrit souvent dans ses poèmes. Revenu au monde, il se marie et a un seul enfant mâle. En tant que fonctionnaire de l'État fatimide, il amasse une grande fortune. Mais les malheurs le frappent et il perd d'abord son petit fils puis son fils, et reste sans descendance mâle. Il veut retourner à la vie monastique mais les femmes dont il doit continuer à s'occuper le retiennent. Sous la persécution d'al-Ḥākīm, il perd sa fortune, son travail, puis sa femme. Resté seul, il devient dans son grand âge évêque de Gaza.

---

1) Joseph NASRALLAH, *Sulaimān al-Ġazzī, évêque melchite de Gaza (XI<sup>e</sup> siècle)*, in OC 62 (1978) 144-157, ici 144.

2) *Milan Arab.* 25, fol. 4<sup>v</sup>; EDELBY, *Introduction*, p. VIII.

3) Pour l'histoire de la recherche sur notre auteur, voir EDELBY, *Introduction*, pp. VIII-IX.

4) EDELBY, *Introduction*, p. XVI.

5) EDELBY, *Introduction*, pp. XXI-XXV.

## B. SON ŒUVRE

Edelby appelle Sulaymān «le premier poète religieux de la chrétienté arabe ou arabisée»<sup>6</sup>. Il n'est pas le premier poète chrétien arabe, mais le premier qui traite exclusivement de sujets chrétiens. Les autres poètes arabes chrétiens avant lui ont traité des sujets profanes en ne faisant allusion à leur christianisme qu'en passant. Nous connaissons de lui son œuvre poétique (*al-Dīwān*) et des écrits théologiques en prose. Les thèmes du *Dīwān* ont été classés en 19 rubriques. Le *Dīwān* traite presque tous les aspects de la doctrine chrétienne<sup>7</sup>. C'est surtout son caractère exclusivement religieux qui le rend unique. Le contenu est moins poétique, mais le *Dīwān* est plutôt une théologie et une prédication en vers. L'auteur nous dit aussi le but qu'il poursuivait quand il a écrit son *Dīwān*: d'abord louer Dieu comme dans les psaumes et puis présenter la foi chrétienne aux non-chrétiens dans des expressions qu'ils aiment<sup>8</sup>.

Les écrits théologiques en prose ont comme sujet des thèmes théologiques ou philosophiques. Ils sont d'une expression élégante et d'un style éloquent, mais leur contenu est médiocre. Ils sont en partie inspirés ou même copiés des auteurs arabes chrétiens contemporains. La source principale d'après Edelby est Théodore Abū Qurra<sup>9</sup>.

## C. MAROUN

Dans l'œuvre éditée par Edelby, le nom de Maroun est mentionné trois fois. La première occurrence est dans la première *qaṣīda* du *Dīwān* sous le titre *Ceux qui sont baptisés avec de l'eau ne sont pas tous des Chrétiens...*<sup>10</sup>. Sulaymān décrit d'abord la région où les chrétiens se sont répandus, puis il mentionne les hérétiques Arius, Macedonius, Nestorius, Jacques, Maroun et *Qawm*. Après il chante la gloire des orthodoxes, c'est-à-dire les Melkites, et de leur doctrine. Il n'est pas étonnant pour un melkite du 10<sup>e</sup>/11<sup>e</sup> siècle de compter Maroun parmi les hérétiques. Sulaymān caractérise aussi l'hérésie de chacun par une seule phrase.

6) EDELBY, *Introduction*, p. VIII.

7) EDELBY, *Introduction*, pp. XXXII-XXXIII.

8) EDELBY, *Introduction*, pp. XXXV-XXXVII.

9) EDELBY, *Écrits*, p. V.

10) ما كل معتمد بالما نصراني; Sulaymān al-Ġazzī, *al-Dīwān* (éd. Néophytos EDELBY) = PAC 8 (1985) 23-34.

La doctrine d'Arius est caractérisée ainsi: le logos<sup>11</sup> de Dieu, notre créateur, cela veut dire ancien, est créé, transitoire, périssable. Cette phrase résume d'une façon acceptable la doctrine d'Arius (± 280-336), qui a dit que le messie et le logos ne sont pas un avec le corps et la substance de Dieu le Père, mais ils sont créés dans le temps.

Le deuxième, Macedonius, était patriarche de Constantinople de 242 à 346 et de 351 à 360. Depuis Didyme l'Aveugle († 398), il est considéré comme pneumatomache, qui professait que l'esprit est créé et non égal au Père dans la nature et dans la substance. Il était proche des partisans du homoiousios et le deuxième concile l'a condamné. Sulaymān résume sa doctrine par la phrase suivante: l'esprit n'a pas d'hypostase dans le nombre (des hypostases divines) donc il est corporel.

La doctrine de Nestorius est résumée par la phrase: l'humanité du messie et sa divinité sont deux substances, même deux hypostases. On y reconnaît bien sa doctrine de la séparation de l'humanité et de la divinité dans le Christ.

Puis, il mentionne Jacques, qui est Jacques Baradaï. Sa doctrine est: le verbe<sup>12</sup> de Dieu se vérifie pour nous par son unique hypostase et non par ses deux (hypostases). La caractérisation de Sulaymān correspond à la réalité.

Après Jacques Baradaï, Maroun est mentionné: *Au Père depuis l'éternité il y a un fils créé en corps et est-il spirituel?*<sup>13</sup>. Le sens de cette phrase est très énigmatique. Aussi l'éditeur a-t-il noté que la phrase est peu claire. Il y avait plusieurs personnes du nom de Maroun: Maroun, le stylite, qui mourut aux alentours de 410, n'est pas un hérétique. Mais les Melkites connaissent un personnage sous le nom de Maroun qui, d'après leur tradition, a fondé un monastère et a répandu l'hérésie du monothélisme. Le plus ancien témoin de cette tradition melkite est Eutychès ou Sa'īd ibn Baṭriq, patriarche d'Alexandrie (877-940), qui raconte dans ses *Annales*<sup>14</sup>: au temps de Maurice, l'empereur des Rūm, il y avait un moine nommé Maroun, qui affirmait en Notre-Seigneur le Christ deux natures, une seule volonté, une

11) Ici: نطق

12) Ici: قول

13) ? إن للاب من قدم ابن هديث بجسم وهو روحاني? Sulaimān, *al-Dīwān*, p. 28.

14) Michel BREYDY, *Annalenwerk des Eutycheios. Ausgewählte Geschichten und Legenden kompiliert von Sa'īd ibn Baṭriq um 935 A.D.* (trad. = CSCO 471, 1985) 93; (texte arabe = CSCO 472, 1985) 112-113; *Eutychiei patriarchae Alexandrini annales* (éd. Louis CHEIKHO, Baron CARRA DE VAUX, Habib ZAYYAT) (= CSCO 50, 1962) 210; *Eutyches Alexandrini Patriarchae Annales* = PG 111 (Paris, 1863) 1078.

seule opération et une personne et qui corrompait la foi des hommes. La plupart de ceux qui partagèrent sa doctrine et s'avouèrent ses disciples étaient de la ville de Ḥamā, de Qennesrīn et d'al-<sup>c</sup>Awāšim... On appela ses adeptes et les partisans de sa doctrine maronites, du nom de Maroun. À la mort de Maroun, les habitants de Ḥamā y construisirent un monastère, l'appelèrent Dayr Maroun et professèrent la croyance de Maroun. Ce passage est bien connu par tous ceux qui s'intéressent à l'origine des Maronites et ce n'est pas ici le moment de discuter tous les problèmes que le texte évoque. Mais nous pouvons retenir ici que les Melkites font de l'ascète Maroun le fondateur d'un monastère et le père d'une hérésie, le monothélisme. Cette construction est assez artificielle et ne correspond pas à la réalité. Or, comme les autres hérésies, le monothélisme devait avoir aussi son hérésiarque. Il ne pouvait pas être un hérésiarque «anonyme». Il est sûr qu'à l'époque de Héraclius les moines du monastère Mar Maroun ont été des partisans du monothélisme, comme nous le rapporte la chronique de Denis de Tell-Mahré<sup>15</sup>. À la recherche d'un hérésiarque pour le monothélisme, les Melkites ont déclaré le patron du monastère Mar Maroun fondateur de cette hérésie.

Même dans l'hypothèse que Maroun était le fondateur du monothélisme, la phrase par laquelle Sulaymān résume la doctrine de Maroun reste très peu claire. On peut difficilement y voir une position de monothélisme.

Après Maroun, Sulaymān al-Ġazzī relate que *Qawm* dit que le Messie de Dieu est le plus honorable parce qu'il obtient ce qu'obtient le tyran pécheur. Le personnage «*Qawm*» n'est pas connu. Le mot *qawm* désigne le peuple, la race, la tribu, etc. Pourquoi Sulaymān ne nomme-t-il pas ici l'hérésiarque? Edelby pense que c'est parce que Sulaymān vise ici les musulmans, alors au pouvoir et qu'il craint des représailles s'il parlait ouvertement. La doctrine visée reste aussi ici peu claire. Edelby émet l'hypothèse qu'il s'agit ici du docétisme musulman, car d'après le coran (4, 156-159), Jésus n'a pas été crucifié mais un autre, une doctrine qui se rapproche du docétisme.

En ce qui concerne les hérétiques, Sulaymān al-Ġazzī donne des informations correctes jusqu'à Jacques de Baradaï. Et il semble que Sulaymān vise les musulmans quand il mentionne «*Qawm*». Ce qu'il relate de Maroun et ce qui nous intéresse le plus, reste peu clair.

---

15) MICHEL LE SYRIEN, *Chronique* (éd. et trad. Jean-Baptiste CHABOT), Paris, 1899, II, 492-496; VI, 457-461.

La deuxième occurrence se trouve dans les écrits théologiques en prose. Il s'agit du cinquième traité de la *réponse aux déviateurs de la perpétuelle foi orthodoxe*<sup>16</sup>: *la réfutation de la doctrine d'Origène et de Maroun*<sup>17</sup>. Les quatre premiers traités réfutent la doctrine d'Arius, la doctrine de Macedonius, la doctrine de Nestorius et la doctrine d'Eutychès et de Jacques [Baradaï]. La réfutation de la doctrine d'Origène et de Maroun est suivie par celle de la doctrine de Phocas et de Macaire. Sulaymān mentionne chaque fois la doctrine de l'hérétique et le concile œcuménique qui a condamné l'hérétique. Bien sûr, dans chaque traité la foi orthodoxe est décrite en contraste avec l'hérésie. Nous n'avons pas de grandes difficultés à suivre les affirmations du premier au quatrième traité: effectivement, Arius a été condamné au premier concile. Bien que Macedonius ne soit pas explicitement nommé au deuxième concile, sa doctrine, le macédonisme, est condamnée comme hérésie. Le troisième concile a condamné Nestorius et le quatrième a condamné le monophysisme, dont Eutychès et Jacques Baradaï ont été partisans, chacun d'un monophysisme différent. Eutychès a été déposé par le concile de Chalcédoine, mais non pas condamné comme hérétique. Tandis que Jacques Baradaï n'était pas encore né à l'époque de ce concile. Mais il a été le fameux organisateur de l'église monophysite au 6<sup>e</sup> siècle et, en tant que partisan du monophysisme, il est inclus dans la condamnation du concile de Chalcédoine. La réfutation de la doctrine d'Origène et de Maroun au cinquième concile pose des problèmes. Ni Origène ni Maroun ne sont condamnés ni nommés au cinquième concile. Mais on sait que les mêmes évêques qui ont participé au cinquième concile ont condamné l'origénisme et avec lui Origène. Cette condamnation a eu lieu sur la demande de l'empereur Justinien, juste avant l'ouverture du concile. La condamnation de l'origénisme ne compte officiellement pas comme session du cinquième concile, mais, dans beaucoup de rapports assez tardifs, la condamnation de l'origénisme est considérée comme un acte du cinquième concile<sup>18</sup>. Aussi Jean Damascène, dans sa profession de foi dictée à Élie de Yabroud, insinue-t-il que les monothélites sont des origénistes<sup>19</sup>. Mais il faut voir aussi que des textes monothélites et monophysites reprochent également aux Maximianites ou

16) رد على المخالفين الأمانة المستقيمة الأرثوذكسية (EDELBY, *Écrits*, p. 37.

17) دحض تعاليم اوريجانوس ومارون (EDELBY, *Écrits*, pp. 63-68.

18) Cf. Marcel RICHARD, *Le traité de Georges Hiéromoine sur les hérésies*, dans *Revue des études byzantines* 28 (1970) 242-248; André de HALLEUX, *La Chronique melkite abrégée du Ms. Sināi syr. 10*, dans *Le Muséon* 91 (1978) 5-44, ici 39-40.

19) Cf. Harald SUERMANN, *Die Gründungsgeschichte der Maronitischen Kirche* (à paraître).

dyothélites d'être origénistes<sup>20</sup>. Si on considère que les Melkites reprochent aux Maronites d'être origénistes, l'affirmation de Sulaymān n'est pas totalement étrange. Avec l'origénisme, condamné au cinquième concile ou à sa veille, la doctrine présumée de Maroun était également condamnée, même si elle n'est pas nommée expressément. Nous y reviendrons.

Après le traité sur l'hérésie d'Origène et de Maroun, Sulaymān mentionne que Macaire et Phocas sont condamnés par le sixième concile. Effectivement, Macaire, patriarche d'Antioche et monothélite, a été condamné par ce concile. Ici, c'est la mention de Phocas qui fait problème. Phocas est devenu empereur en 602 et il était en très bonne relation avec les papes Grégoire le Grand et Boniface IV. Son règne a été marqué par des persécutions et des exécutions cruelles. Héraclius l'a déposé et le peuple l'a assassiné<sup>21</sup>. Mais, il n'est pas connu pour avoir été partisan d'une hérésie. Étrange est aussi que, selon le traité de Sulaymān, le sixième concile a eu lieu en Capadoce, dans la ville de Basile, Césarée. Cette information est évidemment fausse.

Dans chaque traité, Sulaymān résume aussi la doctrine de chaque hérésie. Nous n'avons pas de difficultés à reconnaître les différentes hérésies condamnées par les quatre premiers conciles. Ensuite Sulaymān rapporte qu'Origène et Maroun ont enseigné qu'il n'est pas nécessaire pour celui qui professe l'unité de Dieu de rappeler des hypostases, car elles font croire que les chrétiens adorent trois dieux, et les deux affirment dans leur ignorance que le baptême n'est qu'une coutume et non un devoir religieux. En ce qui concerne la doctrine de Phocas et de Macaire, Sulaymān nous relate qu'ils enseignaient que la crucifixion du Christ, la souffrance et les douleurs ne sont dues qu'à l'imagination de ses ennemis et ne touchaient pas réellement le Christ.

Commençons avec la soi-disant doctrine de Phocas et de Macaire. Aucun texte n'est connu où Phocas ou Macaire affirment des choses pareilles. Macaire a été condamné pour son monothélisme. Mais c'est une position de l'Islam (surat 4, 156-159). Il semble que Sulaymān attaque ici les musulmans qui sont à cette époque les maîtres et, par crainte de représailles, il les attaque sous couvert d'une hérésie chrétienne condamnée. Tous les chrétiens au

---

20) Sebastian BROCK, *An Early Syriac Life of Maximus the Confessor*, dans *Analecta Bollandiana* 91 (1973) 299-346, ici § 7; SUERMANN (note précédente).

21) Andreas N. STRATOS, *Byzantium in the seventh Century I 602-634*, Amsterdam, 1968, pp. 57-91.



courant savaient que Macaire avait été condamné au sixième concile pour son monothélisme, que le concile a eu lieu à Constantinople et non à Césarée en Cappadoce et que Phocas n'a rien à faire avec ce concile, mais un musulman ne le savait pas. S'il était bien informé, il savait qu'il y avait des conciles chrétiens où des hérésies ont été condamnées, mais il ignorait les détails. Il faut retenir que tous les faits ne sont pas inventés et fictifs, mais que la condamnation de Macaire au sixième concile est réelle. À partir de l'exposé de l'hérésie de Phocas et Macaire, nous comprenons mieux ce qui est dit de *Qawm* dans le *Dīwān*. Dans les deux cas, c'est la christologie de l'Islam qui est visée.

En ce qui concerne la doctrine soi-disant d'Origène et de Maroun, la solution n'est pas si évidente. Or, il n'est pas connu qu'Origène ait enseigné cette doctrine, et nous ne connaissons rien de pareil dans la doctrine des Maronites. Il semble que Sulaymān attaque ici aussi les musulmans sous couvert cette fois-ci de la condamnation de Maroun et d'Origène. Le contexte musulman, me semble-t-il, n'est pas seulement la négation du Dieu trinitaire, mais aussi toute la discussion qui a eu lieu dans le kalām, concernant les attributs et la substance de Dieu. L'exaltation de la foi orthodoxe reprend le vocabulaire et les argumentations de la discussion musulmane qui a d'ailleurs influencé largement la théologie trinitaire des Chrétiens orientaux. Il me semble que la négation de la nécessité du baptême entre aussi dans la polémique musulmane contre les chrétiens.

Sulaymān mentionne Maroun une troisième fois dans le cinquième traité des écrits théologiques en prose intitulé *sur la préférence du nouveau testament à l'ancien testament*<sup>22</sup>. À la fin de ce traité, les sept premiers conciles sont mentionnés avec les personnes qui sont condamnées: le premier concile, à Nicée, condamne Arius et Macedonius; le deuxième concile, à Constantinople, condamne Acace et Dioscore; le troisième concile, à Éphèse, condamne Nestorius et Sévère; le quatrième concile, à Chalcédoine, condamne Jacques et Eutychès; le cinquième concile, à Constantinople, condamne Maroun et Origène; le sixième concile, à Constantinople, condamne Phocas et Macaire; le septième concile, à Constantinople, condamne ceux qui ne vénèrent pas les icônes.

On remarque tout de suite que la description des conciles ne correspond pas à l'histoire. Macedonius n'est pas condamné au premier concile, ni Acace et Dioscore au deuxième, le troisième n'a pas condamné Sévère. En

---

22) في فضل الجديدة على العتيقة (22) ; EDELBY, *Écrits*, pp. 148-160.

ce qui concerne les quatrième, cinquième et sixième conciles, nous avons déjà dit le nécessaire plus haut. Le septième concile a effectivement condamné les iconoclastes.

Il faut constater que Sulaymān raconte l'histoire des conciles et des hérétiques trois fois différemment et chaque fois on trouve un mélange de faits historiques et de fictions. Il est facile pour le lecteur de discerner les faits des fictions, sauf en ce qui concerne l'hérésie de Maroun. L'hérésie est pour Sulaymān indéniablement liée au cinquième concile. Dans les écrits théologiques en prose, Origène et Maroun sont des partisans de la même doctrine et sont condamnés par le même concile. C'est différent pour le Dīwān. Dans le Dīwān, les conciles ne sont pas mentionnés, mais il est clair que Sulaymān suit ici les condamnations des conciles, en énumérant Arius, Macedonius, Nestorius, Jacques et puis Maroun. Cela correspond exactement aux condamnés du premier au cinquième concile.

Nous avons déjà mentionné le lien entre la condamnation de l'origénisme et le cinquième concile, ainsi que la tradition melkite de reprocher aux monothélites, qui sont identifiés avec les Maronites, d'être des origénistes. Nous pouvons ajouter que d'après Theodoros Abū Qurra, les Maronites reprochent au cinquième et au sixième concile d'être convoqués par l'empereur; et les Maronites ne se sentent pas excommuniés par ce concile<sup>23</sup>. Germain de Constantinople rapporte aussi que les Maronites rejettent le cinquième et le sixième concile<sup>24</sup>. Le motif de rejet d'un concile est normalement le fait que le concile a condamné la doctrine adoptée ou les meneurs de son groupe. Or, le motif qu'ont les Maronites de rejeter le cinquième concile doit être que ce concile a condamné les positions des «Maronites». C'est ce qui ressort des textes melkites, et Sulaymān confirme cette position. Pour les Melkites, le cinquième concile et les Maronites sont liés. Nous ne connaissons aucun texte maronite qui contredise directement cette position. Mais nous savons aussi que le Patriarche Macaire se base sur les documents du cinquième concile lors de la défense de sa position au sixième concile. Or, les actes du cinquième concile que Macaire a rapportés ont été jugés comme

---

23) Georg GRAF, *Die arabsichen Schriften des Theodor Abū Qurra. Bischofs von Harrān (ca. 740-820). Literarhistorische Untersuchungen und Übersetzung = Forschungen zur Christlichen Literatur- und Dogmengeschichte 10*, Paderborn, 1910, pp. 56-57; *Mayāmir Tā'ūdūrus abī Qurra usqf Harrān* (éd. Quṣṭanṭīn Bāšā), Bairūt 1904, pp. 171-173; voir Samir Khalil SAMIR, *Abū Qurrah et les Maronites*, dans POC 41 (1991) 25-33.

24) Sancti Germani Oecumenici Patriarchae ad Anthinum Diyconum Naratio de Sanctis Synodis et de subortis jam inde ab origine apostolicae praedicationis haeresibus = MPG 86, Paris, 1864, pp. 39-88, ici 82.

falsification monothélite par les Pères du sixième concile. Sans pouvoir expliquer définitivement les relations ou l'identification entre Maronites et monothélites et les relations entre Maronites et le cinquième concile, il me semble que l'on peut affirmer qu'il y avait une relation fortement attestée entre le concile de 553 et les Maronites.

En ce qui concerne la doctrine des Maronites rapportée par Sulaymān, il faut constater qu'il glisse des positions des musulmans aux Maronites dans le traité sur les doctrines d'Origène et de Maroun. La phrase que l'on trouve dans le *Dīwān* reste toujours peu claire. D'ailleurs, c'est le seul résumé d'une doctrine qui finit avec un point d'interrogation. Pouvons-nous conclure que les positions des Maronites n'ont pas été ou trop peu connues par Sulaymān et qu'il comble la lacune par les doctrines de l'Islam, une occasion qu'il saisit volontairement? Ou les positions des Maronites ont-elles été suffisamment connues pour que Sulaymān puisse poser une question rhétorique? Si Sulaymān ne nous dit rien sur la doctrine des Maronites, il est sûr d'un autre côté qu'il rattache leur condamnation au cinquième concile et non pas au sixième, comme on le fait normalement. Mais l'opinion de Sulaymān n'est pas une exception, d'autres textes melkites du 7<sup>e</sup> au 9<sup>e</sup> siècle le font aussi.

Platanenweg 21,  
52249 Eschweiler (Allemagne)

Harald SUERMANN